



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Des actions concrètes pour renforcer l'attractivité des métiers de la santé en Grand Est



| *Bilan*

Dossier de presse

16 novembre 2021



Sommaire

UN CONSTAT PARTAGÉ	3
DES AVANCEES MAJEURES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE.....	6
DE NOUVELLES MESURES POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN	14
ANNEXE : DES TEMOIGNAGES D'ETUDIANTS, DE PROFESSIONNELS AYANT BENEFICIE DES MESURES	15

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

UN CONSTAT PARTAGÉ

Une priorité de l'ARS Grand Est inscrite dans le PRS depuis 2018

→ une démographie des professionnels de santé largement déficitaire sur la région avec des départs en retraites prévus dans les trois ans de plus de 30% ;

→ une augmentation des besoins du fait du vieillissement de la population, de l'accroissement du nombre de pathologies chroniques et la nécessité pour anticiper leurs multiples conséquences sociétales et individuelles de définir des orientations stratégiques et opérationnelles.

→ En 2030 c'est presque un quart de la population du Grand Est qui sera âgé de plus de 64 ans et potentiellement 175 000 personnes âgées dépendantes (Rapport OREF Grand Est)

Chiffres clés – Grand Est (2021)

45 % des médecins ont plus de 55 ans soit 8010

15% des médecins ont plus de 65 ans soit 550

28 % des infirmiers ont plus de 55 ans soit 18 159

15 % des masseurs-kinésithérapeutes ont plus de 55 ans soit 1007

3

Par ailleurs, le Grand Est connaît de forts contrastes intra-régionaux en matière de démographie des professionnels de santé qui nécessitent des approches territorialisées. C'est également une région transfrontalière, donc en forte concurrence pour l'attractivité des professionnels de santé.

UN SECTEUR DE LA SANTE QUI RECRUTE

LES BESOINS

Le secteur de la santé, et notamment du grand âge, compte pour tous les niveaux de qualification, près de 334 000 emplois (2015) soit 16 % du total des emplois en Grand Est (hors intérim). En 2018, 24 000 offres d'emplois ont été déposées auprès de Pôle Emploi sur des métiers des domaines sanitaire et social.

- En IDE (infirmiers diplômés d'Etat)

L'OREF GE estime le besoin d'aides soignants supplémentaires dans la région à 8 300 et près de 10 000 infirmières supplémentaires pour 2030 soit une augmentation respectivement de 15 et 18 % (Secteurs et professions 30/07/2019).

- En AS (aide-soignant)

Selon les orientations du rapport EL KHOMRI « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du Grand Age 2020-2024 », et repris par la Ministre de la santé, pour répondre aux enjeux futurs, il faut former plus de 70 000 AS par an de 2020 à 2024 en France (92 000 créations + 60 000 postes vacants + 200 000 en remplacement des départs). Ainsi, sur le Grand Est, le besoin est estimé à 5 600 AS par an, soit un triplement du nombre actuel de diplômés par an.

En 2021, la santé humaine et l'action sociale est le secteur d'activité avec le plus de projets de recrutements non saisonniers¹. C'est plus de 20 000 projets de recrutements qui sont prévus en 2021. Près d'un quart de ces recrutements vise des Aides soignantes (AMP, auxiliaire de puériculture, assistants médicaux, etc). Dans la région, 2788 projets de recrutement sont destinés à des infirmiers.

Les fédérations hospitalières et médico-sociales publiques de la région estiment à plus 1 000 postes, dès à présent, non pourvus dans leurs structures par manque de candidats. Les établissements de santé privés signalent aussi des difficultés similaires. Les structures publiques salariées de type PMI, éducation nationale ont de graves difficultés pour pourvoir leurs postes ce qui a des conséquences en matière de santé des enfants.

Création projetée de 2 000 emplois sanitaires chaque année d'ici 2023 (Insee Analyses Grand Est n° 125 – Décembre 2020)

138 professionnels médicaux supplémentaires à former par an pendant 10 ans entre 2021 et 2030 pour remplacer les départs en retraite (source ARS pour l'ONDPS)

L'ATTRACTIVITE

La problématique de l'attractivité rejait sur l'organisation des établissements (vacances des postes, turn-over, absentéisme, ...) impliquant un risque de difficulté de l'accès aux soins pour les patients de ces territoires.

Projet régional de santé Grand Est – Priorité aux RHS

Pour l'ARS Grand Est, les ressources humaines en santé sont au cœur de sa politique régionale de santé, en lien avec l'ensemble des acteurs (Facultés, Conseils départementaux, Conseil Régional, les représentants des professionnels, des étudiants...). C'est d'ailleurs une priorité de son Projet Régional de Santé 2018-2023 (PRS).

L'ARS porte des actions volontaristes et innovantes pour agir en faveur de l'attractivité des métiers et des formations dans le secteur du soin et des solidarités, au travers notamment de financement de projets ou de dispositifs.

L'axe stratégique n°3 du Projet Régional de Santé 2018-2028 est d'adapter la politique de ressources humaines en santé avec des objectifs opérationnels développés au paragraphe suivant.

La démographie régionale préoccupante des professionnels de santé a incité l'ensemble des partenaires institutionnels de la région (ARS, services de l'Etat, Région, Universités, fédérations des établissements et professionnels de santé, instituts de formations, élus, employeurs...) à fédérer leurs actions et leurs ressources au travers d'un **plan d'actions cohérent visant à renforcer l'attractivité des métiers de la santé sur le territoire, pour la période 2020-2023.**

Il s'agit, en Grand Est, d'une mobilisation partenariale inédite dans le domaine des ressources humaines en santé.

¹ Pôle emploi, mai 2021. Enquête besoins en main d'œuvre – Région Grand Est

Lors de la signature des accords du Ségur de la Santé, en juillet 2020, nombre de ces actions -les parcours professionnels, les équipes soignantes partagées, les infirmiers en pratiques avancées, la revalorisation des métiers, les augmentations de quotas de formations initiales, la qualité de vie au travail, les formations- ont été reprises.

DEUX VOILETS COMPLEMENTAIRES : L'UN POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE NON MEDICAUX, L'AUTRE POUR LES PROFESSIONNELS MEDICAUX

La stratégie s'articule autour de plusieurs piliers pour les métiers médicaux et non médicaux :

- Augmenter les flux d'étudiants et les formations initiales et continues en relation avec les besoins en matière d'emplois et de qualifications des métiers du soin ;
 - Renforcer l'attractivité de professions non médicales sur les territoires ;
 - Fidéliser les professionnels par des actions concrètes et territorialisées en renforçant les parcours professionnels et les dispositifs d'accompagnement à la qualité de vie au travail
-
- Favoriser la création de parcours professionnels pour toutes les professions de santé en partenariat avec les universités, les représentants des professionnels et des étudiants, la Région et les autres services en charge des formations ;
 - Développer et diversifier les terrains de stage d'accueil des internes, en fonction de l'offre et des besoins du territoire ;
 - Appuyer chaque établissement support de Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) pour développer une stratégie efficiente en matière de ressources humaines en santé, notamment de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences ;
 - Organiser une offre de formation continue répondant aux besoins de soutien à domicile de la population en perte d'autonomie ou souffrant de maladies chroniques ;
 - Renforcer les coopérations entre professionnels de santé pour réduire les délais d'accès aux soins ;
 - Déployer une politique contractualisée et partenariale régionale pour améliorer la qualité de vie au travail des professionnels de santé ;
 - Mettre en place un programme de formation continue, en partenariat et en complémentarité avec les acteurs du développement professionnel continu.

Pour les métiers non médicaux :

30 professions ont été recensées par les signataires et les partenaires du plan d'action. Les difficultés de recrutement se concentrent, néanmoins, sur des **métiers particulièrement en tension** dans notre région :

- les infirmiers
- les aides-soignants,
- les masseurs-kinésithérapeutes,
- les manipulateurs-ERM
- les auxiliaires de puériculture,
- les agents de services hospitaliers,
- les ambulanciers,

- les assistants-kinésithérapeutes,
- les orthophonistes,
- les orthoptistes,
- les pédicures-podologues.

Infos

Le champs de la formation des métiers de la santé fait partie des missions des ARS en lien, avec les universités, la Région et les établissements de santé.

Cette compétence est co-gérée avec la Région pour les formations des professionnels non médicaux (infirmiers, sages femmes...) en matière de quotas, d'agrément des directeurs d'écoles et d'instituts, de pédagogie de formation, d'universitarisation, de gestion des schémas des formations au sein des GHT ou des politiques des stages...

6

DES AVANCEES MAJEURES POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L'ARS et ses partenaires ont mobilisé l'ensemble des leviers mis à leur disposition.

LES PRINCIPALES MESURES POUR LES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

1 Des aides financières d'accompagnement de l'hôpital public : PECH, PET et ASTP

[Attirer et fidéliser]

Ces mesures ont pour objectifs de renforcer l'attractivité des postes sur les spécialités médicales les plus en tension dans notre région : psychiatrie, anesthésie-réanimation, médecine d'urgence, médecine générale, gynécologie-obstétrique, pharmacie et médecine cardio-vasculaire.

➔ LE SOUTIEN AUX ASSISTANTS SPECIALISTES A TEMPS PARTAGE (ASTP)

Le statut d'assistant à temps partagé permet à des jeunes diplômés en médecine de parfaire leur formation, en exerçant durant deux ans entre deux établissements hospitaliers ou entre la ville et l'hôpital.



La création de 405 postes d'ASTP ont été financés par l'ARS Grand Est depuis 2017, répartis de manière équilibrée entre les spécialités et les territoires en tension pour un total de 32 M€

[Attirer et fidéliser]

→ **UNE PRIME D'ENGAGEMENT DANS LA CARRIERE HOSPITALIERE (PECH)** afin de rendre les établissements publics de santé plus attractifs, notamment pour les jeunes médecins en début de carrière.

Cette prime est versée aux praticiens contractuels et assistants des hôpitaux en contrepartie d'un engagement auprès d'un hôpital public, à exercer sur un poste, dans une spécialité en tension, jusqu'à sa nomination en tant que praticien hospitalier.

Les spécialités éligibles à cette prime sont arrêtées par l'ARS. En fonction de la spécialité, cette prime, versée en 2 fois, s'élève entre 10 000 € et 30 000 € brut. L'ARS Grand Est finance 100% de la prime d'engagement versée aux praticiens.



194 primes ont été versées depuis 2018 en Grand Est, financées en totalité par l'ARS GE, pour un total de plus de 3,7 M €. Les spécialités les plus représentées sont : psychiatrie (70), anesthésie-réanimation (65), médecine d'urgence (25) et médecine générale (13).

[Fidéliser]

→ **UNE PRIME D'EXERCICE TERRITORIAL (PET)** pour favoriser les équipes de territoires entre plusieurs hôpitaux et le travail en commun et coordonné entre professionnels au service des parcours de soins et des patients.

La PET s'adresse aux praticiens et assistants exerçant dans les hôpitaux publics, qui s'engagent à réaliser une partie de leur activité dans un autre établissement distant d'au moins 20km de son site d'exercice principal.

En fonction du temps partagé, cette prime varie de 250 € à 1 000 € bruts mensuels. L'ARS Grand Est finance 100% de la prime d'exercice territorial.

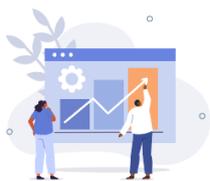


Plus de 900 praticiens (psychiatrie, médecine d'urgence, gynécologie-obstétrique, pharmacie et médecine cardio-vasculaire) ont déjà bénéficié de la PET. A ce titre, l'ARS Grand Est a soutenu les établissements de santé chaque année depuis 2018 à hauteur de 7,2 M €

2 Soutien aux facultés dans la formation des étudiants en santé

[Former]

L'ARS Grand Est s'engage auprès des trois Universités de la région afin de développer, favoriser et accompagner la formation des étudiants en santé, médicaux et non médicaux. L'ARS Grand Est soutient le développement et la formation des maîtres de stages universitaires et promeut le déploiement des enseignants à la formation (assistants universitaires de médecine générale – AUMG, et maîtres de conférence). En parallèle, le service sanitaire mis en place pour les étudiants favoriser leur orientation vers les métiers de la santé et les initier aux enjeux de la prévention primaire.



Depuis 2018, l'ARS Grand Est a alloué chaque année en moyenne 7 postes d'Assistant universitaire de médecine générale financés depuis 2019 ; 300.000 € annuels ont été versés aux universités pour augmenter le nombre de maîtres de stage universitaires ; 600 stages proposés chaque année dans le cadre du service sanitaire.

8

3 Labellisation de MSP-« Universitaires »

[Attirer]

Les MSP « Universitaires » répondent aux enjeux démographiques en maintenant une offre de soins pluri-professionnelle pour les patients, en développant l'attractivité médicale sur le territoire pour les professionnels, et en renforçant les liens entre la ville, l'hôpital et l'université notamment par l'accueil des internes en stage et le biais de programmes de recherche en médecine ambulatoire.

L'ARS veille à associer et à contractualiser, par le biais de conventions de 5 ans, avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches.

A jour, 4 MSP ont reçu la labellisation « MSP-U » dans le Grand Est (Ardennes, Aube, Bas-Rhin et Meuse)

4 Soutien aux établissements de santé et médico-sociaux dans le déploiement d'une politique de qualité de vie au travail (QVT)

[Fidéliser]

Il s'agit de renforcer l'attractivité des établissements en soutenant financièrement les établissements publics de santé qui ont une démarche d'amélioration des conditions de travail et de bien-être au travail. Les contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT) constituent un levier important pour accompagner ces établissements.



Depuis 2018, l'ARS Grand Est a alloué chaque année 4 M€ aux projets « CLACT » (lève-personne, baignoires thérapeutiques, formations en « gestion du stress » ou en efficacité collective, prévention des TMS, du burn-out, outils d'amélioration de la gestion RH...)

5 Mise en place de Dialogues « Ressources humaines en santé » avec chacun des 12 Groupements hospitaliers de territoire

L'Agence régionale de santé a engagé dès 2019 un dialogue annuel à l'échelle de chaque GHT, rassemblant l'ensemble des établissements du territoire, adhérents ou non au groupement. L'objectif : partager les constats, promouvoir les bonnes pratiques et les dispositifs en matière de gestion des ressources humaines et d'attractivité, favoriser le dialogue au sein des territoires entre partenaires et équipes médicales, accompagner les établissements dans la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle de leurs ressources. Ces échanges ont lieu chaque année avec les 12 GHT.

Mieux connaître pour mieux piloter

L'ARS a financé la réalisation d'une cartographie régionale des métiers à destination des établissements, en lien avec l'Association nationale pour la formation du personnel hospitalier (ANFH). L'ARS a financé l'acquisition et la formation pour l'ensemble des établissements sanitaires de la région de LOGIMEDH, outil web de suivi des effectifs médicaux et des praticiens en exercice, d'échange de gestion des postes et des affectations entre les structures

9

LES PRINCIPALES MESURES POUR LES PROFESSIONNELS NON MEDICAUX

I Augmentation des quotas Infirmiers pour conserver une densité d'infirmiers élevée sur le territoire et améliorer leur répartition sur l'ensemble du Grand Est.

L'objectif est de former 10 000 infirmiers en 3 ans en augmentant les capacités d'accueil des IFSI. Soit augmenter de 25% les quotas d'accueil dans l'ensemble des départements du Grand Est.

Le quota des étudiants à admettre en première année d'étude infirmier en Grand Est est passé de **2 642 en 2019/2020 à 2 717 pour 2020/2021 et à 3 188 pour l'année universitaire 2021/2022 soit une augmentation de 20%.**

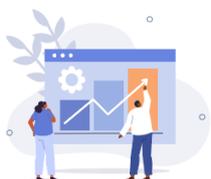
Financement par l'ARS de la première année de formation

dès la rentrée de 2020 pour 350 étudiants infirmiers supplémentaires, soit 2,2M € avec une reprise en 2021 par les crédits du plan de relance et intégrer dans le contrat de plan Etat Région.



2 Augmentation des quotas des infirmiers spécialisés (IADE, IBODE, infirmière puéricultrice, cadre de santé)

La formation des infirmiers spécialisés représente un enjeu majeur pour les établissements de santé et la prise en charge des patients. Pour répondre à ces besoins, l'ARS Grand Est a demandé aux écoles de spécialité d'augmenter leurs capacités d'accueil.



Lors de la rentrée 2020-2021, les capacités d'accueils ont été augmentées au niveau régional de 10 infirmiers anesthésistes (IADE), 10 infirmières puéricultrices et 5 infirmiers de bloc opératoire (IBODE).

10

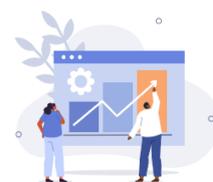
3 Augmentation des capacités d'accueil en formation aide-soignante

A la rentrée 2021, 52 instituts de formation d'aides-soignants sont présents sur la région Grand Est dont 12 nouveaux instituts de formation agréés en 2021 proposant un total de 500 places supplémentaires (y compris les places en apprentissage).

De plus, le nouveau référentiel de formation de juin 2021 apporte des modifications notables à la formation aide-soignante :

- Diplôme d'Etat de niveau 4 (niveau 3 auparavant)
- Durée de formation plus longue avec une rentrée en septembre et une en janvier
- Elargissement des compétences aides-soignantes avec des actes de soins supplémentaires (par exemple procéder au recueil de la saturation en oxygène, aux prélèvements non stériles, observer et participer à l'évaluation de la douleur et du comportement des patients)

Les capacités d'accueil en formation aide-soignants ont augmenté de manière significative de 2205 places en 2020 à 3517 places en 2021 soit 60 % d'augmentation pour la Région Grand Est.



4 Financement des deux premières promotions d'Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) et suivi des nouveaux diplômés

Le diplôme d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) niveau Master II, créé en 2018, vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients renforçant la coopération entre professionnels de santé sur des pathologies ciblées (maladies chroniques, insuffisance rénale, santé mentale, oncologie et urgences). Il ouvre également une possibilité d'évolution professionnelle supplémentaire pour les infirmiers.

Les IPA peuvent procéder à des actes de dépistage, de prévention, de prescription d'examens complémentaires et de renouvellement et/ou adaptation de traitements médicamenteux.

L'ARS Grand Est a sollicité dès 2018 les trois universités du Grand Est, avec un soutien financier majeur, pour qu'elles s'engagent dans cette formation.



Plus de 14 M€ sur 5 ans pour financer deux premières promotions dans chacune des 3 universités du Grand Est (frais pédagogiques, compensations de remplacement du temps de formation pour les salariés et les libéraux)

Une première promotion de 29 étudiants dès 2018 a permis la qualification de 29 IPA dès 2020 sur le territoire du Grand Est.

78 et 74 nouveaux IPA seront diplômés respectivement en 2021 et 2022, soit un total de 181 IPA qui seront opérationnels sur notre région en juillet 2022

11

5 **Coordonnateurs de stages de GHT**

L'ARS Grand Est a créé, en 2020, 12 postes de coordonnateurs de stages par territoire de GHT pour une mission de 3 ans, avec un financement ARS GE de 60 000 € par GHT par an pendant 3 ans, soit 720 000 €/an

Les coordonnateurs de stages ont ainsi réalisé une cartographie des terrains de stage accueillant des étudiants en santé, ce qui a permis d'augmenter et diversifier les capacités de stages sur le territoire.

Les points forts de ces missions résident dans la gestion des offres de stages par territoire pour l'ensemble des formations paramédicales, ainsi que la centralisation des besoins et des demandes de stages.

6 **Universitarisation des formations infirmiers**

L'ARS Grand Est apporte son appui aux 3 universités pour le financement de 2 postes d'ingénieurs pédagogiques par faculté à hauteur de 120 000 € par faculté/ an.

Elle apporte son soutien à la création des départements des professions de santé et des départements de maïeutique dans les 3 subdivisions.

7 Simulation en santé pour favoriser la formation des étudiants et des professionnels de santé

L'ARS Grand Est apporte son soutien financier aux centres de simulations universitaires² des trois universités depuis 2018 et cette action est intégrée dans le contrat de plan Etat-Région. Cela permet de faciliter la formation : pédagogie moderne, retour d'expérience sur des événements indésirables, formation à distance, en situation virtuelle se rapprochant de la réalité, ... « **Jamais la première fois sur le patient** » : la simulation en santé est une méthode pédagogique, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive, qui s'adresse à tous les professionnels de santé. La simulation intègre des objectifs de formation, d'analyse des pratiques et/ou de gestion des risques (source : HAS).

12

8 Passerelles de formation du médical vers le non médical

Une des actions du plan d'attractivité des professions non médicales est la création de passerelles pour favoriser les réorientations précoces entre les formations médicales et non médicales et proposer des solutions aux étudiants en difficultés.

Les actions menées dans la Région Grand Est pour les deux dernières années universitaires :

- **Champagne-Ardenne**
 - o Année universitaire 2020-2021
Intégration en février 2021 d'étudiants de PACES/PASS en formation infirmière (IFSI) et en formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale (IFMEM), 2^{ème} semestre d'études avec dispense d'unités d'enseignements du 1^{er} semestre
20 à 25 places pour les 7 IFSI champardennais (8 places pourvues à l'IFSI de Reims) et **2 places IFMEM Reims**
 - o Année universitaire 2021-2022
27 places passerelles en IFSI proposées en début d'année 2022
- **Lorraine**
 - o Année universitaire 2019-2020
Projet IFSI Lionnois CHRU Nancy et CPN
Entrée en semestre 2^{ème} semestre d'études infirmières en février 2020 (avec rattrapage du semestre 1)
20 étudiants de PACES qui seront diplômés IDE en novembre 2022
 - o Année universitaire 2020-2021
Projet CHR Metz
Rentrée février 2021 en 2^{ème} semestre d'études infirmières
20 étudiants de PACES/ PASS/ LAS avec validation totale ou partielle du semestre 1
 - o Année universitaire 2021-2022
32 places de passerelle PACES/PASS pour la Lorraine en septembre 2021, avec validation partielle du 1^{er} semestre qui seront proposées en début 2022

² <https://www.reseau-chu.org/article/inauguration-du-centre-de-simulation-en-sante-remois/>

- **Alsace**

- Année universitaire 2021-2022

Intégration de **23 étudiants redoublants PACES** en septembre 2021 en 1^{er} semestre avec dispenses d'Unités d'enseignements (dispositif transitoire)

En 2022-2023, des passerelles avec entrée en L2 infirmière seront proposées

Au total création de **102 places de passerelles PASS/LAS** pour la formation infirmière en Grand Est en 2021-2022 financées par le Conseil Régional intégrées dans les quotas infirmiers (3188 places en 2021-2022). Les places non occupées en tant que passerelles sont attribuées à des étudiants en formation initiale.

DE NOUVELLES MESURES POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN

La plupart des actions mises en œuvre par l'ARS Grand Est depuis 2018 ont été reprises dans les Mesures Ségur et se poursuivront. D'autres pistes se dessinent en partenariat avec l'ensemble des acteurs.

Formation :

- Poursuite de l'augmentation des quotas de formation initiale et de la formation continue ;
- Développement de l'apprentissage dans les métiers de la santé ;
- Appui aux étudiants en cours de formations (Contrat d'Allocation d'étude, logement, facilités de transport en lien avec le Conseil Régional Grand Est)
- Soutien à l'universitarisation des territoires (Metz, Troyes..)

14

Parcours professionnel :

- Organisation de webinaires à destination des employeurs concernant les aides à l'embauche (contrats aidés, apprentissage...) en lien avec Pôle emploi et les OPCO afférents
- Fidélisation par un soutien des parcours professionnels

Conditions de travail et mobilité :

- Poursuite de l'amélioration des conditions de travail de chacun et de la qualité de vie au travail, de la formation à l'exercice.
- Médiation : mise en place de la médiation locale et régionale valorisant une dynamique de communication interne au sein des établissements
- Soutien aux mobilités.

L'ARS conduit actuellement, avec l'appui d'un prestataire extérieur, l'évaluation des mesures d'attractivité des professions médicales et non médicales et l'appui au déploiement d'une politique de Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences par les établissements de santé du Grand Est. Les résultats de cette étude seront connus en 2022 et permettront d'orienter et d'accentuer les actions de l'ARS Grand Est selon les priorités définies lors de cette analyse et les données prospectives démographiques.

DES TEMOIGNAGES D'ETUDIANTS, DE PROFESSIONNELS AYANT BENEFICIE DES MESURES

Liens vers les témoignages vidéos.

[Thomas Dziebowski - YouTube](#) Coordonnateur de stages du GHT 5 (cœur de Meuse)

[Sophie DELAPLACE - YouTube](#) IPA

[Marion Barrois - YouTube](#) ASTP de 2018 à 2021